CONTRIBUTION DE L'UIMM ET DE TROIS ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DE LA METALLURGIE (CFDT, CFE-CGC ET FO) A UN PLAN DE RELANCE POUR L'INDUSTRIE

Après 15 années de désindustrialisation depuis le début des années 2000, l'industrie française a vu sa situation s'améliorer entre 2016 et 2019, en partie grâce à l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Certes, cette mesure adressée à tous les secteurs de l'économie, qu'ils soient exposés ou non à la mondialisation, était mal ciblée et n'a pas permis de corriger toutes les faiblesses structurelles de l'industrie. Elle a malgré tout contribué à stabiliser son poids dans l'économie du pays autour de 12,4 % du PIB. Mais, déclenchant une crise d'une ampleur inédite en temps de paix, la pandémie du Covid 19 a brutalement stoppé ce redressement et révélé crûment la fragilité de l'industrie dans son ensemble, et de la métallurgie en particulier.

Une étude menée par PWC (PricewaterhouseCoopers) a montré que sans un plan de relance ambitieux, comportant des mesures fortes et ciblées, la France prendrait le risque d'un nouveau décrochage de son industrie, pouvant la conduire sous le seuil critique de 10 % du PIB. Les conséquences seraient alors dramatiques pour l'emploi, les savoir-faire et compétences, le dynamisme et l'indépendance économique de notre pays.

Si le dispositif exceptionnel d'activité partielle a permis de soutenir l'industrie dans la période de confinement, deux secteurs majeurs de la métallurgie sont particulièrement touchés : l'aéronautique et l'automobile. L'industrie aéronautique a été confrontée à un arrêt du trafic aérien qui a frappé de façon simultanée toutes les régions du monde et toutes les compagnies aériennes. La reprise du trafic s'annonce progressive et sous forte contrainte sanitaire. Les besoins de production de nouveaux avions sont différés et l'activité de maintenance durablement réduite. De son côté, l'industrie automobile a durement pâti de l'arrêt de ses usines pendant plusieurs semaines et de la fermeture des concessions automobiles. Un manque-à-gagner qui tombe mal pour une filière confrontée à de profondes transformations : développement de nouveaux véhicules (hybrides ou électriques, connectés, autonomes) sous contrainte de sortie du diésel, et émergence de nouveaux modes de consommation (autopartage, covoiturage, location privilégiée à l'achat...) qui bouleverse son business model. Ces deux secteurs qui sont des piliers de notre industrie risquent d'entrainer dans leur chute de nombreuses filières comme l'électronique, l'électrique et la mécanique.

Au-delà de ces deux secteurs, dans beaucoup de filières industrielles, la crise sanitaire a mis en évidence des dépendances préoccupantes à certains niveaux des chaînes d'approvisionnement ou de maîtrise des technologies, vis-à-vis d'acteurs industriels localisés dans des pays lointains, et notamment en Asie.

Conscients de la gravité de la situation et de la sévérité de ses conséquences économiques et sociales, les partenaires sociaux de la métallurgie ont choisi la voie du dialogue social pour proposer ensemble des solutions de nature à limiter l'impact de la crise du Covid 19 sur les entreprises et leurs salariés. Le 18 mai dernier, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) ont signé un manifeste comportant

des propositions visant à préserver l'emploi et les compétences industrielles. Nombre des mesures proposées ont été reprises par le gouvernement. Dans ce manifeste, ils ont également pris l'engagement de travailler conjointement à l'élaboration d'un plan ambitieux de relance de l'industrie.

A partir d'un état des lieux concerté de la situation actuelle de l'industrie, après avoir auditionné des responsables du CNI, de Syndex, du groupe Alpha, ainsi que des économistes et universitaires, entendu les propositions de France Industrie et des organisations syndicales de la branche, les mêmes partenaires sociaux de la métallurgie ont identifié ensemble les enjeux majeurs et les moyens à mobiliser pour que la France renforce sa base industrielle et la solidifie, ce qui est indispensable pour que notre pays reste souverain.

Notre conviction commune est que ce plan de relance doit constituer une opportunité pour préparer et construire le monde et l'industrie de demain. Ce plan doit avant tout permettre de relocaliser en France, des activités et produits indispensables à notre souveraineté industrielle (et, a minima, de ne pas les délocaliser), d'accélérer la transition écologique vers une industrie décarbonnée, et de mener à bien la transformation de notre appareil de production notamment dans sa dimension numérique et en terme de qualité de vie au travail. Ce sont autant d'enjeux majeurs pour la compétitivité de l'industrie française, le développement de l'emploi industriel, l'attractivité du secteur industriel vis-à-vis des talents et compétences nécessaires à son développement, enfin pour la vitalité économique et sociale des territoires.

Ce plan de relance doit, selon nous, s'articuler autour de cinq grands axes.

1. DES FONDS PROPRES POUR INVESTIR

Il faut permettre aux entreprises industrielles, et plus spécifiquement aux PMI, de reconstituer ou de renforcer leurs fonds propres, leur capacité à investir et à exporter. C'est un impératif pour qu'elles puissent investir dans la décarbonation, la modernisation de leur appareil de production, sa transformation numérique et la relocalisation d'activités ou de produits stratégiques. Trois mesures nous semblent nécessaires :

- Créer un Fonds de relance pour l'industrie, qui serait alimenté par la Caisse des dépôts, BPI France, les régions, des fonds bancaires, assurantiels, sectoriels et professionnels, voire par une souscription ouverte aux particuliers, ainsi que par le plan de relance européen. Ce fonds, principalement dédié à l'investissement productif et aux relocalisations, devrait être piloté par un comité réunissant tous les acteurs économiques au niveau des régions, dont les organisations syndicales.
- Mettre en place un dispositif de suramortissement ciblé sur les investissements productifs, afin d'accélérer la digitalisation, les investissements verts, et les investissements immatériels de formation nécessaires à leur mise en œuvre.
- Intégrer une part minimale de fonds dédiés aux petites et moyennes entreprises industrielles dans les plans d'épargne salariale des entreprises.

2. Un CHOC DE COMPETITIVITE POUR L'INDUSTRIE

Pour attirer et ancrer l'industrie sur notre territoire, il faut poursuivre la restauration de la compétitivité de l'industrie française en réduisant de 15 milliards d'euros les impôts de production sur les entreprises, qui sont notablement plus élevés en France que dans les autres pays européens, hormis la Grèce. Calculés indépendamment des résultats économiques réalisés par l'entreprise, ces impôts constituent un frein au développement et à l'investissement dans le secteur de l'industrie. Ces allègements fiscaux aideront à mieux localiser les futures fabrications et permettront d'accélérer les investissements matériels et immatériels (en formation) des entreprises, indispensables à la réindustrialisation de notre pays, d'éviter des suppressions d'emploi à court terme et de développer l'emploi industriel à plus long terme, avec l'objectif de parvenir au plein emploi. Les comités stratégiques de filières seront chargés de proposer des orientations visant à accélérer la transition écologique et la digitalisation de l'industrie, voire la relocalisation d'activités en France ou en Europe. Un suivi des effets de ces allègements fiscaux sera effectué tous les trois ans dans la branche de la métallurgie. Sur la base de ce bilan, les partenaires sociaux de la branche se prononceront sur l'efficacité du dispositif et feront, le cas échéant, des propositions pour le faire évoluer. Pour l'heure, nous proposons les mesures suivantes :

- Supprimer la part régionale de la CVAE (cotisation basée sur la valeur ajoutée des entreprises), ce qui suppose une compensation pour les collectivités territoriales dont les ressources seront ainsi réduites.
- Remettre en cause la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés), qui repose sur le chiffre d'affaires et entraîne des effets de cascade nocifs sur la chaîne de production, puisqu'à chaque étape de production la taxe elle-même est taxée.
- Réviser à la baisse les valeurs locatives des locaux industriels.
- Exonérer de fiscalité locale les projets de relocalisation, d'extension d'activité industrielle, ainsi que les projets d'investissements verts, permettant de créer de l'emploi dans les territoires.

3. Un soutien a la decarbonation et aux investissements verts

Le plan de relance est une opportunité pour accélérer la transition énergétique. Il doit être un levier pour que l'industrie s'engage dans une trajectoire ambitieuse en matière de décarbonation et d'actions environnementales, afin qu'elle atteigne l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050. A cet effet, nous proposons les mesures suivantes :

 Soutenir les investissements de décarbonation de nos processus industriels de base (chimie, ciment, acier...) leur permettant de progresser vers la neutralité carbone en 2050.

- Engager un plan massif pour la rénovation et l'efficacité énergétique des bâtiments, publics et privés, permettant à l'industrie de contribuer à la résorption des passoires thermiques, tant pour le diagnostic initial, l'accompagnement pendant les travaux et une gestion optimisée de l'énergie future consommée. Notre industrie dispose en effet d'entreprises leaders dans les domaines de la gestion de l'énergie et de l'écoconstruction.
- Créer et structurer de nouvelles activités « vertes » sur les territoires : retrofitting des véhicules thermiques, démantèlement et recyclage des avions, navires, camions et automobiles, production d'hydrogène vert... Cela permettrait l'éclosion de nouvelles filières et la création d'emplois qualifiés et non qualifiés, et surtout non délocalisables.
- Poursuivre et accélérer l'amélioration des infrastructures de transport, de télécommunication, et d'énergie sur l'ensemble du territoire français.
- Instaurer, au niveau des branches et des filières industrielles, une diffusion des bonnes pratiques, et encourager la réalisation d'un bilan carbone des entreprises qui prenne en compte l'intégralité de la chaîne de valeur.
- Introduire, au niveau européen, un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) aux frontières de l'Union européenne de façon à taxer les émissions de gaz à effet de serre associées aux produits importés et à rééquilibrer les conditions de concurrence entre l'industrie européenne et les industries des pays où la contrainte carbone est plus faible, voire inexistante. Un tel dispositif permettrait de conserver une base industrielle en Europe et de limiter les délocalisations de production.

4. UN JEU PLUS COLLECTIF ENTRE INDUSTRIELS

La coopération entre PMI, ETI et grands groupes industriels est un facteur important de compétitivité hors coût de l'industrie allemande. L'industrie française a, elle, des marges de progrès significatives à réaliser dans ce domaine. L'intérêt bien compris des industriels français doit conduire donneurs d'ordre et fournisseurs à développer des relations intégrées et dans la durée, à collaborer pour innover et à agir de concert pour gagner ensemble des marchés à l'international (« chasser en meute »). Pour favoriser la coopération entre acteurs de la chaîne de valeurs, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

- Favoriser les échanges entre donneurs d'ordre, ETI et PMI au sein des territoires et dans les filières sur les process, produits, technologies, marchés, business... Les donneurs d'ordre doivent notamment aider leurs fournisseurs à passer le cap de l'industrie 4.0, tant en matière de déploiement technologique que de formation pour les salariés concernés, par exemple en mutualisant leurs outils technologiques et en les mettant à disposition à travers des plateformes collaboratives.
- Sensibiliser les acheteurs à l'utilité de relations plus collaboratives avec leurs fournisseurs, ainsi qu'à la notion de coût complet des produits et équipements qu'ils achètent (en intégrant à la fois les coûts environnementaux de transport et les frais

d'installation, d'exploitation et de maintenance, et les coûts sociaux de pertes d'emploi en France...). Cet objectif passe par l'affirmation d'une volonté stratégique des donneurs d'ordre et par un effort de formation vis-à-vis de leurs acheteurs.

- Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de branche/filière et des territoires permettant de faciliter et encourager les prêts de main-d'œuvre entre industriels d'un même territoire, d'adapter en concertation avec les régions les politiques et cursus de formation des métiers de l'industrie, et de maintenir une politique d'accueil des alternants.
- Renforcer le rôle des filières pour assurer une bonne coopération entre donneurs d'ordre et fournisseurs, ainsi que celui des régions dans leur soutien aux projets locaux, mobilisant plusieurs acteurs, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité.
- Faire en sorte que les établissements publics et privés privilégient les entreprises implantées en France lors de leurs appels d'offres, par exemple en y insérant des clauses environnementales, liées au critère carbone, ou des clauses sociales (recrutement local...).

5. Un dialogue social de qualite

La réindustrialisation nécessite d'attirer dans les entreprises, les usines, les bureaux d'étude, des salariés compétents et motivés, et de les fidéliser. Notre conviction est que cet objectif essentiel passe notamment par un dialogue social dynamique et de qualité aux niveaux des entreprises et de la branche, la capacité à trouver des compromis constructifs entre les besoins d'adaptation des entreprises et les aspirations des salariés. C'est d'autant plus important que les entreprises industrielles sont aujourd'hui confrontées à une révolution numérique qui nécessite de fortes évolutions dans leur organisation du travail. Ce dialogue social doit être mis en œuvre dans toutes les entreprises quelle que soit leur taille et leur localisation. C'est le rôle des partenaires sociaux de la métallurgie de proposer des accords de branche permettant de faciliter le dialogue social en entreprise, notamment pour les TPE et PME. Pour qu'il participe à la réussite des transformations de l'industrie, le dialogue social doit se fixer plusieurs finalités :

- Alimenter un dialogue loyal, nourri et régulier dans le cadre du CSE, avec les délégués syndicaux, et avec la représentation du personnel au sein des instances de gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration ou de surveillance).
- Echanger de façon transparente sur la stratégie de l'entreprise, à court, moyen et long terme, pour la faire partager par les représentants du personnel et, au-delà, par les salariés.
- Partager les projets de fabrication de produits ou de création de nouvelles unités de production afin de rechercher ensemble les solutions qui permettraient de les localiser de préférence sur le territoire français.

- Aborder et traiter la question de l'organisation du travail, des conditions de travail et les problématiques de qualité de vie au travail.
- Elaborer une politique de formation qui privilégie les formations, en particulier techniques, permettant de préparer aux compétences et métiers de l'industrie de demain.

Pour que l'industrie française ne décroche pas, il est essentiel de préserver ses compétences, toutes ses compétences. C'est l'objectif de la mesure d'activité réduite pour le maintien en emploi que l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) ont proposé dans leur manifeste du 18 mai dernier et qu'ils ont mise en place par un accord du 30 juillet, dans la foulée de la publication du décret relatif à l'APLD.

Pour que l'industrie française réussisse la mutation qui l'attend, il faut aussi qu'elle s'attelle dès aujourd'hui à préparer les compétences de demain, celles nécessitées par sa transition écologique et la transformation numérique de son appareil de production.

Pour mener à bien le plan de relance industriel ambitieux que nous appelons de nos vœux, il serait pertinent de regrouper les moyens humains et financiers de l'Etat dans un « MITI » à la française (analogue au Ministry of international trade and industry japonais) pour mieux organiser le développement industriel de la France à moyen et long terme, donner une plus grande lisibilité à ses modalités de soutien financier et d'accompagnement, éviter l'éparpillement et les actions redondantes.

Pour autant, ce plan de relance ne doit pas être l'affaire exclusive de l'Etat. Sa réussite passe par un pilotage étroit en concertation et en collaboration avec les régions et les partenaires sociaux. En élaborant la présente contribution, les partenaires sociaux de la métallurgie entendent prendre leurs responsabilités et montrer leur volonté d'agir. Nous ne nous résignons pas au repli de l'industrie et de ses emplois en France. Notre ambition est d'enrayer cette décroissance, d'augmenter la part de l'industrie dans la richesse nationale et de relocaliser des activités stratégiques nécessaires à l'indépendance économique de la France. Renforcer le socle industriel de notre pays est une nécessité pour revenir au plein emploi et pour préserver la vitalité de tous ses territoires.